



Conseil d'administration du 25 novembre 2021

Délibération n° 2021/84

Objet : Approbation de l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière avec la commune des Magnils-Reigniers et la communauté de communes Sud Vendée Littoral

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'aménagement urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2019,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2020,

Vu l'avenant n°3 approuvé par le Conseil d'Administration du 8 juin 2021,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière entre la commune des Magnils-Reigniers, la communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'aménagement urbain sur l'îlot Cerisier,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DCPAT

le 1 DEC. 2021

COURRIER ARRIVÉ LE